COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 MAI 2013

Présents: MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE,

URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMECQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, REICHERT, GINIEIS,

MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u>: Anne-Marie BARRERE à André BERNOS

Jean-Claude ELICHIRY à André MINJUZAN
Anne-Marie ANCHEN à Jean BEDECARRAX
Joëlle FABRE à Jean-Louis VALIANI
David LAMPLE à Aimé SOUMET

Bernard UTHURRY à Jean-Etienne GAILLAT Philippe GARROTE à Véronique PEBEYRE Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE

Anne BARBET à Patrick MAILLET
Yves TOURAINE à Jean-Marie GINIEIS
Robert BAREILLE à Jean-Michel BRUGIDOU

Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants: Jean-Pierre VIDEGARAY suppléant de Patrick SEBAT

Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés: Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU,

Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130515-06-ENV

ASSISTANCE A L'EXPLOITATION DE LA STATION ET DES RESEAUX DU PARC D'ACTIVITES DU GABARN : CONVENTION VILLE D'OLORON/COMMUNE D'ESCOUT/CCPO

M. BEDECARRAX indique que la commune d'Escout et la CCPO avait élaboré un système d'assainissement collectif comprenant la collecte et le traitement commun des effluents au niveau du Gabarn. Cela concernait trois zones : une partie de canalisations propres à la commune d'Escout, une partie de canalisations propres à la CCPO (parc d'activités du Gabarn) et une partie commune de canalisations de transfert et la station d'épuration.

Par délibération du 4 juillet 2005, la CCPO avait confié l'exploitation des ouvrages communs à la commune d'Escout. A ce titre, la CCPO apportait une aide technique et une participation financière pour les frais de fonctionnement de ces équipements.

La commune d'Escout vient de nous faire part qu'elle souhaitait confier une mission à un prestataire extérieur pour des opérations bien identifiées et pour laquelle ni la commune, ni la communauté de communes ne disposent du matériel nécessaire.

Après consultation, il s'avère que les meilleurs prix ont été proposés par les services de la ville d'Oloron. Il est donc proposé de conclure une convention pour l'organisation et le règlement de ces missions entre la ville d'Oloron, la commune d'Escout et la CCPO.

Naturellement, la CCPO suivra ces opérations dans la mesure où elle reste engagée financièrement sur les coûts de fonctionnement qui lui incombent par le biais de la convention susvisée.

Le projet de convention, qui a été validé par le Maire d'Escout, est joint à la présente. Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe du parc d'activités du Gabarn.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ADOPTE le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention si annexée.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 mai 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT